



Faculté des sciences et d'ingénierie



Contrat pédagogique

Cursus Master en Ingénierie

Mention :

<i>Nom de l'étudiant :</i>
<i>Prénom :</i>
<i>Numéro étudiant :</i>
<i>Adresse(s) mail :</i>
<i>Téléphone(s) :</i>
<i>Grade et année dans la mention :</i>

Préambule

Le Cursus Master en Ingénierie (CMI) est un label universitaire, délivré à l'issue de l'obtention d'un Master scientifique garantissant, d'une part, un équilibre de la formation entre spécialité scientifique, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales et, d'autre part, un bon niveau de connaissances et compétences de l'étudiant dans le domaine à l'issue des cinq années de la formation en Licence et Master.

La délivrance du label CMI par une université est soumise à un processus d'habilitation nationale. L'université Paul Sabatier (UPS) est habilitée à délivrer le CMI dans plusieurs formations existantes.

Le parcours CMI s'inscrit en recouvrement du parcours classique et inclut certains renforcements pédagogiques répartis sur l'ensemble des cinq années. Le titulaire du CMI est aussi titulaire du Master classique. La concrétisation du label CMI apparaît dans l'additif au diplôme.

L'université Paul Sabatier

L'UPS* s'engage à mettre les moyens nécessaires au bon fonctionnement du parcours CMI, dans le cadre de la conduite du projet d'initiative d'excellence CMI-FIGURE (Formation en Ingénierie d'Universités et de Recherche).

L'entrée d'un étudiant en CMI ainsi que la poursuite d'études sont soumises à l'avis d'un jury annuel au vu des seuls résultats de l'étudiant durant l'année en cours. Les modalités de poursuite dans le parcours sont définies, en début d'année universitaire, par le comité de pilotage du CMI de l'UPS, en accord avec le cadrage national des CMI. Un avis négatif de poursuite d'étude dans le CMI devra être motivé par le jury.

L'échec dans le parcours CMI n'entame pas, de manière quelconque, les modalités de réussite dans le parcours classique. Dans le cas d'échec dans le parcours CMI, les acquis spécifiques du parcours CMI seront notés dans l'additif au diplôme de manière non labélisée.

L'étudiant

L'étudiant s'engage à tout mettre en œuvre pour sa réussite dans le parcours CMI et plus généralement pour la réussite du projet CMI. Il s'engage à suivre cette formation en « étudiant responsable », par son assiduité et son implication dans le travail universitaire et en entreprise ainsi que dans la vie de la formation. Il s'engage à suivre les unités d'enseignement complémentaires spécifiques au CMI de sa formation qui lui sont préconisées par le jury sur la durée totale du parcours jusqu'à l'obtention du Master.

L'étudiant déclare avoir pris connaissance des conditions d'admission et de poursuite d'études en CMI.

L'étudiant s'engage à informer le responsable du CMI de sa formation dès que des difficultés passagères pourraient apparaître dans son parcours d'études (santé, social, etc.). L'étudiant qui décide de quitter le parcours CMI tout en restant dans le parcours classique, devra le notifier par écrit au comité de pilotage du CMI de sa formation. Une telle décision sera irréversible.

Date

L'étudiant

Le responsable du CMI

* A produire en deux exemplaires (étudiant et université)